

## Compte rendu du

### **Bureau communautaire Elargi du 11 février 2025 à 18 h à Marciac** **Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers** **(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 4 février 2025, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents avec voix délibérante** : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités

**Membres excusés avec voix délibérante** : Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance

**Membres présents sans voix délibérante** : Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Patrick Fiton, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Sandie Lefetz, Présidente déléguée de la Commission des Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse

**Nombre de membres en exercice** : 14 (dont 7 membres sans voix délibérante)

**Nombre de membres présents** : 12 (dont 7 membres sans voix délibérante)

**Secrétaire de séance** : Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h en remerciant les participants pour leur présence. Après la désignation de la secrétaire de séance, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et engage les débats.

#### **Ordre du jour** :

##### **Désignation du secrétaire de séance**

1. **Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 12 novembre 2024**
2. **Mise à disposition d'agents au bénéfice de l'association des Farfalous – 2025**
3. **Situation de l'association Circ'Adour**
4. **Préparation budgétaire 2025 : restitution de la réunion de la Commission des Finances du 3 février 2025**
5. **« PISCINES » : éléments de bilan 2024 - Préparation budgétaire et ouverture 2025**
6. **Questions diverses**
  - 6.1. Le Contrat Local de Santé : une signature le 4 février 2025
  - 6.2. PLUi : point d'étape
  - 6.3. Exonération des logements anciens économes en énergie (art. 1383 OB du CGi)

#### **1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 12 novembre 2024**

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2024, transmis en amont.

#### **2. Mise à disposition d'agents au bénéfice d'associations et de collectivités**

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers contribue au fonctionnement de certaines associations ou d'autres collectivités par la mise à disposition d'agents communautaires.

Ces mises à disposition s'inscrivent dans le cadre de partenariats permettant la réalisation de missions relevant de la compétence de l'EPCI : animation d'accueil de loisirs, production de repas à destination des élèves des écoles primaires du territoire...

Ces mises à disposition ne sont possibles qu'après avis favorable des membres du Bureau communautaire et accord des agents concernés.

Ainsi, le Président expose,

Vu la délibération n°20200710 du 10 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de compétences au Bureau communautaire de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, notamment le point « 5.2. Approuver les conventions de mises à disposition de personnel entre collectivités. »,

Considérant que la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a été sollicitée par l'association « les Farfalous » afin de mettre à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 des fonctionnaires pour une durée d'un an,

Considérant que les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissement que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Il est proposé de valider les mises à disposition suivantes, au bénéfice de l'association des Farfalous :

Grade	Nombre d'heures	Début	Fin	mission
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	538 heures annuelles	01/01/2025	31/12/2025	Animation
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	528 heures annuelles	01/01/2025	31/12/2025	Animation
Adjoint d'animation	658 heures annuelles	01/01/2025	31/12/2025	Animation
Agent de maîtrise	235 heures annuelles	01/01/2025	31/12/2025	Agent de maintenance des bâtiments

#### Avis des membres du Bureau

En marge de la discussion sur la mise à disposition de personnel, Monsieur Guilhaumon informe les membres du Bureau communautaire élargi de sa visite à l'école de Beaumarchés, début février 2025. Il indique que cette visite a été l'occasion d'un entretien avec la Directrice et une des enseignantes de l'établissement pour évoquer les changements d'école demandés par leurs parents pour cinq élèves, entre le mois de décembre 2024 et le mois de janvier 2025. Monsieur Guilhaumon indique que, sur la base de cet échange, il va adresser un courrier aux directrices d'école et à l'ensemble des parents d'élèves pour rappeler la procédure à respecter en matière de demande de changement d'établissement. Il sera vigilant à ce que cette procédure soit rappelée systématiquement par les services communautaires qui sont garants de sa mise en œuvre.

Monsieur Guilhaumon précise également que le site de l'école de Beaumarchés est d'une gestion difficile (établissement sur deux niveaux, à flanc de colline, disposant d'une cours au niveau élémentaire comprenant des zones nécessitant un effectif renforcé d'animateurs pour en assurer la surveillance...).

S'agissant de la gestion du temps cantine et de la fourniture des repas, Monsieur Guilhaumon indique que le fonctionnement actuel sera maintenu, y compris au retour de l'agent qui jusqu'en 2023 produisait les repas sur place. Ce dispositif permet aujourd'hui d'assurer la production et la livraison de repas tout en garantissant une continuité de service.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition des fonctionnaires comme proposé ci-dessus.
- d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour la mise en œuvre de cette décision.

### 3. Situation de l'association Circ'Adour

Le 29 janvier 2025, Monsieur Guilhaumon a reçu, à leur demande, les représentantes de l'Association Circ'Adour :

- Madame Lépineux-Larrive, présidente,
- Madame Burgué, trésorière,
- Madame Nadia Gabart, bénévole.

Une restitution de cette rencontre est faite en séance :

- mail du 8 janvier 2025 : demande de rendez-vous formulée par Mme Lépineux-Larrive pour évoquer sa décision et celle de la trésorière de l'association d'arrêter leur investissement au sein de l'association à compter du 31/08/2025.

- mail du 25 janvier 2025 : Monsieur Payssé ayant contacté Mme Lépineux fait un retour sur leur entretien :

- o grande lassitude éprouvée par la Présidente et la trésorière pour la gestion de l'association
- o souhait, a priori, rester bénévoles pour ne pas sonner le glas de cette aventure circassienne .
- o possibilité d'ouvrir l'école du cirque à des interventions de l'école du Cirque Passing de Tarbes (directrice : Mme Carayre). Déjà des stages sont organisés durant les périodes de vacances scolaires (l'animateur mis à disposition est rémunéré par les cotisations des familles).

L'activité sur Tarbes ayant également diminué, cette implication au niveau de Circ'adour pourrait être une opportunité pour l'école du cirque Passing. Mme Carayre pourrait , a priori, prendre en charge ou du moins participer à la gestion de notre école puisque il s'agit de la difficulté principale exprimée par les dirigeantes actuelles .

- o possibilité d'ouvrir la salle à d'autres activités.

- Rencontre du 29 janvier 2025 :

- o confirmation des raisons qui motivent la décision de démissionner : grande difficulté à trouver des animateurs ; lassitude compte tenu de l'investissement personnel (le fonctionnement de l'association repose essentiellement sur ces trois personnes) ;
- o nombre d'adhérents : 77
- o une assemblée générale prévue : en février 2025 (date à préciser – Monsieur Guilhaumon souhaite y participer)
- o pas de potentiels successeurs aux fonctions de présidente et de trésorière
- o la piste d'un partenariat avec l'école du Cirque de Tarbes semble être une option pour maintenir en partie l'activité « Cirque » en Bastides et Vallons du Gers.
- o Autres pistes : élaboration d'un projet culturel de territoire par l'association et l'Astrada ; solliciter le soutien de Circa en fonction des conclusions de l'AG du mois de février.
- o En tout état de cause, une AG extraordinaire pourrait être organisée en août pour acter la démission de Mme Lépineux et de Mme Burgué. Pour elles, il s'agit de provoquer un « électro-choc » parmi les adhérents de l'association pour susciter des candidatures au poste de président et de trésorier.

- Investissement réalisé : école du cirque (2007/2009)

- o Montant de l'opération : 340 606 €
- o Montant des subventions : 211 473 €
- o reste à charge : 129 133 €

Le terrain est toujours propriété de la commune de Jû Belloc. Les démarches sont engagées pour procéder à la régularisation de cette situation entre la commune et l'EPCI.

#### Avis des membres du Bureau

Au regard des informations débattues en séance, il ressort la nécessité de suivre l'évolution de la situation en matière de :

- remplacement de l'équipe actuelle de bénévoles. Les trois personnes en place (présidente, trésorière et bénévole au sein du bureau) soulignent leur lassitude à faire fonctionner une association sans plus d'investissement de la part de ses adhérents.
- diversification des activités proposées et des partenariats possibles. L'école du cirque de Tarbes, déjà utilisatrice du site, pourrait l'investir davantage notamment par l'organisation de stages et la mise à disposition d'animateurs de ses équipes.
- définition d'une stratégie pour conforter l'activité et la développer.

Au-delà, il convient également de procéder à la régularisation foncière du site. La parcelle cadastrale sur laquelle l'école du cirque est construite appartient toujours à la Commune de Jû-Belloc. Les services communautaires et communaux, à la demande du maire et du président de l'EPCI, vont formaliser un dossier de cession à l'euro symbolique.

#### **4. Préparation budgétaire 2025 : restitution de la réunion de la Commission des Finances du 3 février 2025**

##### **4.1. Pacte fiscal et financier : poursuite de la réflexion**

Afin de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, les membres de la Commission des Finances, réunis le 6 septembre 2024, ont défini la trame du Pacte Fiscal et Financier pouvant être convenu entre l'EPCI et ses communes membres, jusqu'à la date des prochaines élections municipales à savoir mars 2026.

Sur la base du document transmis en amont de la séance, les membres du Bureau formulent les remarques suivantes :

- le projet de PFF est produit pour répondre à la recommandation de la CRC mais également pour formaliser une trame d'actions à entreprendre et d'accords à convenir entre l'EPCI et ses communes membres ; ce qui pourrait servir à la prochaine mandature. Il s'agit de laisser des pistes de réflexion et des perspectives pour les prochains élus communautaires.
- ce document amène un certain nombre de questions en matière :
  - o d'attributions de compensation : quelle gestion des AC dans les prochaines années... ?
  - o de fiscalité : la fusion des taux est-elle pertinente, souhaitable ?
  - o de mutualisation : le travail est à poursuivre sachant qu'un certain nombre de domaines d'activités (comptabilité, ressources humaines...) pourraient être plus facilement mutualisable que d'autres ?
  - o de périmètre de l'EPCI : la question de la fusion avec d'autres EPCI a déjà été évoquée à plusieurs reprises. Elle perdure.

Aujourd'hui, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, même si elle reste une petite structure par sa taille et son nombre d'habitants, a su se doter d'outils d'attractivité (PPE, écoles, accueils de loisirs et espaces jeunes ; CIAS...). L'ancrage au PETR est également un atout et a permis la réalisation d'un certain nombre de dossiers structurants (PCAET, OPAH...). Il s'agit maintenant de s'assurer qu'une fusion est souhaitable : auprès des élus communautaires, des autres EPCI membres du PETR et de la population.

#### Avis des membres du Bureau

Les membres du Bureau élargi s'accordent sur la nécessité de travailler pour l'avenir du territoire de Bastides et Vallons du Gers en en définissant une vision de son futur la plus claire possible. Les membres du Bureau seront tenus informés des éléments de réflexion au fur et à mesure des réunions de cette instance.

#### 4.2. Préparation du DOB 2025

Les données financières communiquées, ci-après, sont des données en cours de consolidation. Les éléments présentés sont établis alors qu'aucune loi de finances n'a encore été votée pour l'année 2025. A ce stade et à défaut d'autres éléments, les travaux de préparation budgétaire sont réalisés sur la base des dispositions prévues, de son temps, par le gouvernement Barnier.

##### ✓ Principes d'élaboration et données de contexte

###### ▪ Les principes généraux : une constance dans les orientations de l'EPCI

- L'élaboration d'un budget à fiscalité constante,
- L'absence du recours à l'emprunt pour les investissements qui seraient nécessaires ; sans pour autant exclure la possibilité de souscrire, dans l'attente du versement des subventions nécessaires à la réalisation de projets structurants, des emprunts à court terme ou prêt relais,
- Le maintien de l'objectif d'une épargne nette de gestion supérieure et stabilisée à 200 000 €, par :
  - La poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion et du contrôle de l'exécution budgétaire,
  - La maîtrise de la masse salariale par un recours limité aux heures complémentaires et un recrutement adapté au strict besoin de la Collectivité,
  - Le recentrage de l'intervention de la Communauté de communes sur l'exercice de ses compétences, particulièrement celles en direction des personnes, et le fonctionnement des services dans le double objectif de la sécurisation de l'activité des agents et de la mise en conformité de nos bâtiments.
- Le maintien de l'enveloppe, réservée à l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine culturel, sportif et/ou social, au niveau des années précédentes (soit 15 100 €) majoré de 10 000 € pour le soutien au fonctionnement des écoles de musique du territoire, comme décidé par le Conseil communautaire dans une stratégie pluriannuelle de solidarité.

###### **MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES DEPUIS 2017**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
10 340 €	11 420 €	18 144 €	15 888 €	13 138 €	15 100 €	14 850 €	19 750 €

A cela s'ajoutent :

- la contribution au fonds de solidarité logement : de l'ordre de 1 000 € par an
  - l'adhésion à l'ADDA : de l'ordre de 2 000 € par an
  - La maîtrise des contributions de l'EPCI, notamment au bénéfice de l'EPCC l'Astrada,
  - le soutien renforcé au fonctionnement du Service d'Aide à domicile du CIAS Marciac-Plaisance. (en 2024, la subvention versée au SAAD s'est élevée à 155 000,00 €. Pour l'année 2025, il convient de maintenir ce niveau de contribution en prévoyant le versement, dans un premier temps, d'une subvention de l'ordre de 140 000 € puis une subvention complémentaire de l'ordre de 20 000 €).
  - La poursuite, en lien avec les services de la DDFIP, du processus de recouvrement des impayés et la sécurisation des encaissements, notamment pour les budgets annexes SPAC et SPANC.
  - Le maintien, a minima, du montant des Attributions de compensation à un niveau identique à celui de 2024.
- Les principes en matière d'investissement
- La mise en œuvre, en fonction de la capacité contributive de la communauté de communes, des projets ayant fait l'objet d'une demande de subvention DETR.

**A noter :**

Ordre de priorité	Opération	Coût estimatif
1	Accessibilité – Opération globale	202 296.00 € ht
2	Ecole primaire intercommunale à Beaumarchés - Opération de sécurisation et de mise aux normes	86 000 € ht

3	Adaptation aux changements climatiques par la plantation d'arbres sur différents sites de la communauté de communes	92 377,34 € ht
<i>Dossier non encore déposé auprès des services de l'Etat</i>	<i>Amélioration des conditions d'accueil du public par la création ou la rénovation de sanitaires</i> - Aire des gens du voyage : 79 330 € ht - Piscine Plaisance : 32 200 € ht	111 530 € ht

- Le financement de projets structurants grâce au maintien, a minima, du montant des Attributions de compensation à un niveau identique à celui de 2023

Evolution du niveau des AC (en euros)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
364 690	364 690	342 640	342 640	342 640	319 568	319 568	319 568

- L'utilisation des crédits réservés aux indemnités d'élus, pour le financement de la part d'auto-financement indispensable à la réalisation de projets structurants.
- La définition d'un programme de remplacement du parc automobile, vieillissant et de plus en plus coûteux en termes de réparation. (**Urgence** : au risque de ne plus pouvoir travailler. 2 véhicules sont déjà à l'arrêt depuis plus d'un an ; un troisième véhicule, affecté au portage de repas, présente des signes majeurs de vétusté -joint de culasse-)

Objet du marché (Nature de la prestation, du service ou de la fourniture)	Période du marché	Montant prévisionnel du marché		Observations
		Sur la période	Par an	
Marché de remplacement des véhicules communautaires (7 véhicules : 1 clio ; 1 fourgon ; 5 petits utilitaires)	2025-2028	Achat : 199 250,00 €	19 400 €	<b>19 400 € = remplacement à minima de la clio</b> A ce coût doit être ajouté : - le coût de l'amortissement des véhicules achetés, soit 39 850,00 € sur 5 ans. - le coût d'entretien, estimé pour 7 véhicules à 7 900 € sur 4 ans.
		Location : 157 264,40 €	39 315,60 €	

- La définition d'un programme de remplacement des matériels informatiques dont une majeure partie est obsolète. (**Urgence** : au risque de ne plus pouvoir travailler, compte tenu de la vétusté de certains appareils)

#### ✓ **Les principes en matière de fonctionnement**

- le soutien renforcé au fonctionnement du Service d'Aide à domicile du CIAS Marciac-Plaisance afin que les difficultés financières que connaît ce budget n'altère pas la qualité du service.

##### **A noter :**

- Cette subvention, bien que servant à résorber un déficit structurel induit par des tarifs réglementairement imposés aux SAAD, doit être valorisée comme les moyens financiers réservés par l'EPCI pour la mise en œuvre d'un pan majeur de sa politique d'action sociale : celle voulue par les élus communautaires en direction des personnes âgées et/ou fragilisées du territoire ;
- aujourd'hui, le déficit horaire fluctue entre 7 et 9 euros. DEFICIT GLOBAL ESTIME sur la base du nombre d'heures productives réalisées au 31/12/2024, soit 22 119 : entre 154 833 € et 199 071 €.
- La détermination du montant de la taxe GEMAPI afin que le niveau de recettes corresponde au montant des dépenses, sachant qu'elles se composent de frais de cotisation aux syndicats compétents en la matière (SMAA, Syndicat Midour Douze, Syndicat mixte du bassin du Boués en charge de

l'exercice de cette compétence pour la Communauté de communes ; et la participation de l'EPCI dans le cadre de la convention cadre pour l'animation du SAGE Adour-Amont pour la période de janvier 2024 à décembre 2028 soit 631,45 € par an) et du coût des travaux qui sont à réaliser (aujourd'hui le dossier prioritaire est celui qui concerne la sécurisation des gravières de Cahuzac, situées en partie sur les communes d'Izotges et de Tasque. Coût estimé des travaux : 25 000 € ht, par rapport à un cout total de 50 000 € ht).

#### Avis des membres du Bureau

Au terme de cette présentation, il est précisé que :

- il a été demandé aux représentants de l'Astrada, en contrepartie du financement assuré par l'EPCI (90 000 € par an), de prévoir une à deux dates par an pour la mise à disposition de ce site à chacune des écoles de musique du territoire.
- la Commune de Marciac a déjà décidé de mettre à disposition le Gymnase communal et de l'ouvrir aux écoles et structures d'accueil des jeunes du territoire. Une délibération municipale sera également prise pour ouvrir ce site aux grands événements dont ceux organisés par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.
- les achats de véhicule sont une préoccupation majeure pour assurer la continuité de service. Une étude pour de la location et une étude pour de l'achat seront réalisées.

#### ✓ Les principales données de contexte prises en compte dans la préparation budgétaire 2025

##### ▪ DEPENSES - Un niveau de remboursement d'emprunt encore conséquent en 2025

Budget	Montant du remboursement en 2025
Budget principal <b>A noter :</b> Aucun Emprunt arrivant à échéance en 2025 En 2024, montant total d'échéances d'emprunt : 387 707,16 € En 2026, montant total d'échéances d'emprunt : 226 587,40 €	226 587,41 €
Budget SPAC <b>A noter :</b> Emprunts arrivant à échéance en 2025 : - Prêt pour la création du réseau de Tillac : 417,98 € - Prêt pour la création du réseau de Marciac : 498,08 € En 2026, montant total d'échéances d'emprunt : 135 706,41 €	134 790,34 €
Budget Immobilier d'entreprises En 2026, montant total d'échéances d'emprunt : 23 469,00 €	23 469,00 €
Budget ZAE Cagnan En 2026, montant total d'échéances d'emprunt : 19 146,56 €	19 146,56 €

##### ▪ DEPENSES – des dépenses nouvelles imposées réglementairement, déjà décidées par les élus communautaires ou en cours de réflexion

Nature de la dépense	Montant
Evolution CNRACL – augmentation de 4 points	41 900 € ttc
Soutien à la population de Mayotte	2 000 € ttc
Contribution au dispositif Pacte Rénov'	2 066 € ttc
Contribution à la sécurisation des gravières de Cahuzac	25 000 € ht
Mise en œuvre de l'OPAH	42 000 € ttc (21 396 € au titre de l'animation et 22 175 € au titre des aides financières accordées aux propriétaires)

Contribution au financement d'un deuxième poste de référent social en gendarmerie / commissariat	2 000 € ttc (montant estimatif)
Extension de la zone d'activité Cagnan	Montant en cours d'estimation (de l'ordre de 120 000 € ; 2 ha à 6 € le m <sup>2</sup> )
Finalisation du PLUi	Montant en cours de négociation (28 500 € ht)
Création d'un espace jeunes à Marciac	60 000 €

▪ A retenir : Les dépenses incontournables en fonctionnement

Opération	Budget	Coût estimé
<b>Patrimoine</b> – travaux de préparation des piscines avant ouverture - Bacs tampons – Carrelage – Système de filtration – grille de débordement - Marciac (4 000 €) - Bacs tampons – Système de filtration – Plaisance (6 500 €)	Budget principal	10 500,00 €
<b>Patrimoine</b> – poursuite du déploiement du programme écolo crèche + travaux hors marché pour le PPE de Plaisance (escalier extérieur pour un montant de 15 000 € pris en charge à 50 % par la Commune de Plaisance)	Budget principal	15 000,00 €
<b>Patrimoine</b> – contrats d'entretien et de maintenance Informatique, téléphonie, copieurs, sécurité incendie, ascenseurs et élévateurs, chaudières, chauffages géothermiques, CVC des écoles et des ERP	Budget principal	59 850,00 €
<b>Patrimoine</b> – réparation hors contrat de maintenant des systèmes d'alarme (école maternelle de Marciac), des vitreries (école primaire de Marciac) et des systèmes de chauffage (Médiathèque de Plaisance – 3 800 €)	Budget principal	12 600,00 €
<b>Patrimoine</b> – Mise en conformité des installations électriques, démarche de surveillance de la qualité de l'air, sécurité incendie et sécurité alimentaire	Budget principal	43 500,00 €

▪ RECETTES - Evolution des bases fiscales et disparition de la CVAE

Les recettes pouvant être minorées	Perte estimée	Observations
Baisse de deux points du FCTVA	- 36 000 €	Estimation Association des intercommunalités de France
Non affectation de la dynamique de TVA	- 22 900 €	Estimation Association des intercommunalités de France
<b>Recettes en moins</b>	<b>- 58 900 €</b>	

- Evolution des bases fiscales et maintien des taux

Taxe	Bases 2022	Bases 2023	Bases estimatives 2024 (+ 1,7 %)	Taux
CFE	934 700	924 227		32,77 %
Taxe foncière bâti	5 247 000	5 619 537	5 873 788	14,80 %
Taxe foncière non bâti	554 675	613 904	639 189	54,40 %
Taxe d'habitation		1 472 154		

- Recettes 2024 et estimatif 2025

Taxe	Montant des recettes 2024	Montant estimatif des recettes 2025	Différentiel estimatif 2024/2025
CFE	0 €	0 €	0
Taxe foncière bâti	859 472 €	845 453 €	- 14 019 €
Taxe foncière non bâti	333 963 €	347 724 €	13 761 €

Taxe d'habitation	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	1 193 435 €	1 193 177 €	-258 €

- La CVAE, une disparition totale en 2024

La CVAE payée par les entreprises, après avoir été réduite de moitié en 2023, est entièrement supprimée en 2024.

Dès 2023, pour les collectivités, la perte de recettes de CVAE a été compensée intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

Année	Montant perçu au titre de la CVAE	Montant perçu au titre de la compensation de la CVAE
2020	136 707 €	
2021	131 852 €	
2022	139 196 €	
2023		147 660 €
2024		134 656 €
2025 (Montant estimatif)		147 231 €

- Dotations de l'Etat

A ce stade, faute d'informations, on peut compter a minima sur une stabilité de ces dernières.

▪ RECETTES – Taxe GEMAPI

A ce jour, le Syndicat Mixte Adour Amont, sollicité par l'EPCI, a produit un état estimatif des travaux d'investissement qui pourraient être réalisés en 2025 pour la sécurisation des gravières de Cahuzac (25 000 €).

Ainsi, le montant prévisionnel de la Taxe GEMAPI est estimé à 76 000 € (pour mémoire, montant 2024 : 51 000 € ; montant 2023 : 50 418 €).

#### 4.3. Budget principal

✓ Fin d'exercice prévisionnelle 2024 (données 2024 en cours de consolidation)

Au 31 décembre 2024, la situation comptable, au niveau du budget principal est la suivante :

	Budget 2024	Réalisés au 31/12/2024
Fonctionnement - dépenses	6 510 698 €	5 533 526,15 €
Fonctionnement - recettes	6 510 698 €	5 913 006,94 €
Fonctionnement- Excédent	379 480,79 €	

	Budget 2024	Réalisés au 31/12/2024	Reste à réaliser au 31/12/2024
Investissement - dépenses	1 193 183,70 €	678 370,84 €	96 080,45 €
Investissement - recettes	1 193 183,70 €	369 947,28 €	
Investissement déficit	308 423,56 €		

Avis des membres du Bureau

La présentation faite en séance des principales données de contexte prises en compte dans la préparation budgétaire 2025 n'amène pas de remarques de la part des participants.

#### 4.4. Prise en compte des conclusions des commissions thématiques

- Enfance-Jeunesse Affaires scolaires : réunion de la commission du 21 janvier 2025  
Budget 2025 : premiers éléments de présentation / Actions majeures de l'année

PROJETS	COUT PREVISIONNEL ET CO-FINANCEMENTS POSSIBLES
<p><b>Projet de séjour à Oxygers – Arreau du Lundi 21 au Vendredi 25 juillet 2025</b> Comme en 2024, il est proposé de renouer avec la tradition des séjours, en dehors du territoire de la Communauté de communes. L'année dernière, dans le cadre d'un projet inter-centre (Beaumarchés, Marciac et Plaisance), une cinquantaine d'enfants âgés de 9 à 17 ans, du territoire de Bastides et Vallons du Gers, ont pu ainsi profiter d'un séjour de trois jours au Futuroscope. Cette année, il est proposé d'organiser un séjour du 21 au 25 juillet 2025 au centre de vacances Oxygers à Arreau, pour une quarantaine d'enfants du territoire, âgés de 8 à 10 ans.</p>	<p><b>11 878,40 €</b> (hébergement, repas, activités) + 0 € au titre des transports, le Conseil départemental prenant en charge la dépense. Autres financeurs : CAF, MSA et familles</p>
<p><b>Espace Jeunes de Plaisance-du-Gers « Projet mobilité »</b> L'Espace Jeunes de Plaisance du Gers étant situé dans un territoire rural avec ses particularités ou les problèmes de mobilité sont omniprésents dans les discours. La mobilité est identifiée comme une des conditions d'épanouissement et d'autonomie pour nos jeunes. Un sujet dont on ne peut faire abstraction, avec très souvent une absence de diversité dans les solutions de transport. Il faut savoir que sortis de 3<sup>ème</sup>, les jeunes sont souvent obligés de partir à l'internat pour poursuivre leurs études, pour exemple il n'existe pas de liaison scolaire (région) entre Plaisance et Tarbes ; Les familles sont vite confrontées à la recherche de solutions, ainsi l'espace jeunes en formant les ados à la prise de transport en commun ouvre de nouvelles perspectives où les jeunes s'autorisent à entreprendre des études éloignées de leur foyer. C'est tout naturellement que la réflexion est abordée avec les jeunes avant de l'inscrire dans le cadre d'un projet plus concret courant 2023. L'idée étant de monter des projets d'activités en utilisant un maximum les transports existant à partir de Plaisance du Gers mais également tous les transports en milieu urbain (bus, métro, tramway...) ; En 2025 l'espace jeunes propose 2 projets liés à la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Découverte de la métropole toulousaine du 16 au 18 avril 2025</b> Toulouse est la cité étudiante que les jeunes de notre territoire rejoignent le plus souvent pour continuer leurs études après le bac. Il semble important de désacraliser cette grande ville qui souvent effraie nos ados. Le fossé entre notre campagne et le milieu urbain doit être comblé afin de leur permettre un avenir à la hauteur de leurs rêves. Les projets liés à la mobilité vont tous de ce sens : découvrir ensemble toutes les opportunités qui s'offrent à eux. Ainsi la mise en place d'un séjour à la découverte de Toulouse paraît nécessaire. Pour cela, il est imaginé un voyage utilisant tous les moyens de transports accessibles (bus, train, métro, tramway). Au-delà de l'utilisation de moyens de transports en commun différents, l'idée de ce séjour est également de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire découvrir aux participants la ville,</li> <li>- profiter d'animations culturelles auxquelles ils n'ont pas accès en Bastides et Vallons du Gers.</li> </ul> <p>Dans ce cadre, une jeune fille qui, partie poursuivre ses études au lycée des arènes à Toulouse après avoir terminé ses études secondaires à Plaisance-du-Gers, servira de guide au groupe de jeunes. Elle les guidera et leur fera découvrir Toulouse en leur faisant partager ses connaissances de la ville, son quotidien, ses ressentis et son expérience de nouvelle citadine. Des étudiants pourront également être mobilisés pour faire découvrir leur univers et le monde universitaire.</p> </li> <li>✓ <b>Une journée à Tarbes (animations ludiques, découverte de la ville guidée par les jeunes y suivant leurs études)</b></li> </ul>	<p><b>3 441,40 €</b> Soit 172 € par jeunes, dépôt de dossier de financement CAF/MSA pour un tarif autour de 100 € par enfant à la charge des familles à décliner suivant coef CAF (80/90/100€)</p> <p><b>463 €</b> transports gratuits pour les porteurs de carte de transport scolaire <b>dépôt de dossiers de financement CAF/MSA en cours</b></p>

<p>Depuis 2 ans cette sortie en autonomie en empruntant les transport LIO est inscrite dans la liste des projets annuels récurrents.</p> <p>Elle permet de façon très simple de rallier Tarbes puisque nous avons un arrêt de bus à côté de l'espace jeunes, nous partons le matin à 7h15 et sommes de retour le soir à 19h. Ainsi les jeunes se familiarise avec les transports en commun et peuvent par la suite réitérer l'expérience sur leur temps personnel ( chose que nous avons noté dès nos premières sorties, les jeunes par la suite n'hésitaient pas à se rendre en petit groupe le week-end sur Tarbes) . De plus les jeunes possédant la carte transport scolaire ne paient pas le trajet.</p>	
<p><b>Projet Espace Jeunes de Plaisance - Sensibilisation à la différence et au handicap</b></p> <p>Dans le cadre des actions éducatives développées au sein de l'espace jeunes de Plaisance, a été mise en place, en 2024 et pour une journée, une action de sensibilisation au handicap, en s'appuyant sur les compétences de l'UFOLEP. Cette journée a été une réussite ; d'autant qu'un des ados participant à cette action était porteur de handicap. Cette action a permis de libérer la parole et de permettre aux ados de s'exprimer sur la différence, sur la perception qu'ils en avaient et sur les conditions d'inclusion des jeunes porteurs de handicap.</p> <p>Riche d'enseignements, il paraît souhaitable que cette initiative se prolonge en mettant en place des actions tout au long de l'année 2025. L'idée est d'aider les jeunes, grâce à des activités variées, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porter un regard nouveau sur la question de la différence ;</li> <li>- leur permettre de s'ouvrir à un monde qui leur est, pour la plupart inconnu,</li> <li>- découvrir des métiers liés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.</li> </ul>	<p><b>2 460,00 €</b></p> <p>Ce projet s'inscrit pleinement dans le droit fil de l'événement organisé, le 3 décembre 2024, à l'occasion de la journée internationale du handicap.</p>
<p><b>Projet Espace Jeunes de Plaisance - Séjour « Découverte du milieu montagnard en Occitanie »</b></p> <p>Dans le cadre d'une dynamique de la découverte des Pyrénées, débutée l'année dernière par un séjour en autonomie à Bagnères de Bigorre, l'Espace jeunes de Plaisance du Gers poursuit ce projet en proposant 2 actions « Découverte du milieu montagnard en Occitanie».</p> <p>Pour cela les jeunes ont décidé lors de réunions de préparation du budget de décliner le projet en deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>LOUDENVIELLE ou la montagne l'hiver</b> Dans un premier temps il s'agit de partir à la découverte de la moyenne montagne par des petits sentiers de randonnée, avant de découvrir une autre activité de montagne plus relaxante par le biais des bains proposés par Balnéa. <p>Cette sortie est prévue pour les vacances d'hiver avec un groupe de 24 ados accompagnés par 3 animateurs qualifiés.</p> <li>✓ <b>GITE Wallon Marcadau ou passer une nuit en pleine nature en gîte de moyenne montagne dans les Pyrénées durant l'été 2025</b> L'accent est mis sur le « vivre ensemble », découverte de la moyenne et haute montagne par le biais de randonnées mais aussi la détente et la découverte de l'environnement. L'objectif est de mettre en place toutes les conditions favorables afin que chaque adolescent puisse vivre un séjour agréable.</li> </li></ul>	<p><b>1 063,00 €</b></p> <p>Cette sortie sera intégrée au dossier de financement déposé à la CAF et/ou MSA</p> <p><b>2 975 €</b> RDV avec la MSA le 24 Janvier , en attente d'une réponse de la CAF pour dépôt dossier</p>
<p><b>Soutien à la formation BNSSA des jeunes du territoire</b></p> <p>Compte tenu des difficultés croissantes pour recruter des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs, détenteurs d'un Brevet d'Eduteur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) et des agents de surveillance des bassins détenteurs d'un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), les services de l'Education nationale ont proposé aux EPCI de contribuer à la formation des jeunes.</p>	<p><b>750 € par jeune</b> pour une formation dont le coût peut atteindre 1 200 € ; la proposition de gratuité n'est pas retenue pour inciter les jeunes à s'investir).</p>
<p><b>Analyse des pratiques professionnelles pour les animateurs et les responsables de structure</b></p> <p>Les agents, responsables et animateurs, des équipes Enfance-Jeunesse ont exprimé le besoin de pouvoir :</p>	<p><b>1680 €</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer de temps d'échange entre pairs pour l'analyse des pratiques professionnelles (comme peuvent en bénéficier les aides à domicile et les agents de l'équipe du multi-accueil),</li> <li>- être accompagnés par une personne extérieure à l'EPCI pour l'organisation de ces temps.</li> </ul>	
<p><b>Intervention de l'Equipe Mobile d'Appuis à la Scolarisation, auprès de l'accueil de loisirs de Marciac</b></p> <p>Afin de faire bénéficier l'équipe d'animation de Marciac d'un accompagnement dédié et de renforcer les actions des équipes pédagogiques dans les temps péri et extra-scolaire, une demande de saisine a été formulée auprès des services de l'Education Nationale.</p> <p>Cette saisine vise à valider l'intervention de l'EMAS32 (Equipe Mobile d'Appuis à la Scolarisation) et de faciliter, ainsi, l'inclusion des jeunes en situation de différence.</p>	
<p><b>Elaboration des projets pédagogiques de chaque structure</b></p> <p>Dans le prolongement du PEDT, les responsables de structure ont un objectif d'organisation et de mise en cohérence de sa mise en œuvre.</p> <p>Cela passe par la production de deux documents majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet éducatif, document transversal et commun aux différents structures en fonction de l'âge du public accueilli ;</li> <li>- le projet pédagogique, découlant des deux documents précédents mais adapté à la typologie et aux besoins des publics accueillis par chaque structure.</li> </ul>	
<p><b>Montée en compétence des agents : formations en cours</b></p> <p>Afin de répondre aux attentes de la communauté de communes et de sécuriser leurs parcours professionnels, l'EPCI propose chaque année l'accès à des formations (BAFA, BAFD...), hors programme CNFPT, à un certain nombre de ses agents.</p> <p>Dans ce cadre et si la formation est suivie à la demande de l'EPCI, la communauté de communes prend en charge tout ou partie des frais d'inscription à la formation, les frais de déplacement (la question de la participation aux frais d'hébergement a été évoquée et est toujours en cours d'étude).</p>	<p>formation BPGEPS - coût : 5 742 € formation BAFA - coût : 610 € formation BAFA – coût : 1 500 €</p>
<p><b>Création d'un Espace Jeunes à Marciac</b></p> <p>Depuis plusieurs années, l'idée de la création d'un espace ados à Marciac est dans les esprits.</p> <p>Le 17 septembre 2024, les membres de la Commission Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires ont demandé aux services de l'EPCI de finaliser la réflexion afin que la proposition de création de cet espace soit intégrée dans la préparation budgétaire 2025.</p> <p>Cette création aura un impact financier en matière de ressources humaines. Elle fait donc l'objet d'une analyse en commission RH ; sachant qu'il faut prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la mise en place d'une équipe d'animation, composée d'un responsable déjà en poste sur une fonction d'animation au sein de l'accueil de loisirs de Marciac et d'un animateur à recruter ;</li> <li>▪ le remplacement de l'agent d'animation, futur responsable de l'espace jeunes à créer, au sein de l'équipe de l'accueil de loisirs.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la création d'un espace Ados à Marciac, la CAF pourrait verser à la communauté de communes une aide ponctuelle, sous forme de fonds d'amorçage, pour l'équipement de la structure. L'EPCI devra constituer un dossier d'appels à projet et prévoir un minimum d'autofinancement.</p>	<p>La création d'un espace jeunes à Marciac nécessitera la mobilisation d'une enveloppe financière <b>de l'ordre de 60 000 €</b>. Les dépenses au titre des ressources humaines peuvent être estimées à 39 000 € en année pleine.</p>
<p><b>Bonus attractivité</b></p> <p>Dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2024, la CAF a proposé aux structures géroises en charge des accueils « Petite Enfance » de bénéficier d'une nouvelle aide, à savoir le « Bonus attractivité visant à permettre le financement renforcé des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ».</p>	<p>soit une dépense estimée, avant proratisation au regard du temps de travail de chaque agent, à 18 840 €</p>

Il s'agit de valoriser l'engagement des professionnels de la Petite Enfance par une augmentation salariale de 100 € net par mois ; augmentation compensée en partie par une aide de la CAF.

- obligations de la structure : Prise en compte et obligation d'organiser des journées pédagogiques (3 journées par an / établissement) ; revalorisation salariale effective pour les agents concernés sur la base de 100 € net pour un ETP.

contrepartie financière de la CAF : bonus de 475 € par place et par an pour chaque structure, soit, 14 places x 475 € = 6 650 € par multi-accueil et 13 300 € au total par an.

#### Avis des membres du Bureau

Sur la base de cette présentation faite en séance, les membres du Bureau communautaire élargi ne formulent pas de remarques

- Assainissement-Environnement / Travaux : réunion de la commission du 23 janvier 2025

Assainissement - Budget 2025 : premiers éléments de présentation / Actions majeures de l'année  
Etat prévisionnel des travaux et investissements potentiellement réalisables en 2025

Maitrise d'œuvre (chemin bleu, rue des lilas, rue de la Halle, rue Saint-Justin, Clé des champs PLA...)	20 000 €
Diagnostic réseaux – Finalisation de l'opération (reste à charge pour l'EPCI de l'ordre de 30 000 €)	164 000 €
Travaux (Chemin Bleu, rue des Lilas, extension Plaisance, Chemin de ronde RD3B, DO poste du Lac, Step Tillac...)	250 000 €
Aire GDV	50 000 €
Travaux STEP (hors aides Agence de l'eau)	130 000 €
Dont : MARCIAC	25 000 €
	PLAISANCE 30 000 €
	TASQUE 10 000 €
	TILLAC 35 000 €
	BEAUMARCHES 30 000 €

Patrimoine – Budget 2025 : premiers éléments de présentation / Actions majeures de l'année

Nature des travaux ou des investissements réalisés	Coût estimé
Ecole primaire Marciac - Installations d'alarme, BAES, remplacement de vitrage, nettoyage des façades	13 800,00 €
Ecole maternelle de Plaisance - Maîtrise d'œuvre – finalisation des travaux de réhabilitation	21 000,00 €
Multi-accueil Plaisance – escalier extérieur + finalisation de la démarche écolo-crèche	25 000,00 €
Médiathèque de Plaisance – enduit et peinture de façade + rénovation des peintures intérieures	12 000,00 €
Ecole du cirque – nettoyage de la façade, mise aux normes électriques, caillebotis gouttières	6 300,00 €
Multi-accueil Marciac – travaux suite à l'audit de sécurité alimentaire, mise hors d'eau	9 000,00 €
ZAE Cagnan - Immobilier d'entreprise (réparation du portail principal) ; signalisation de la réserve incendie	2 000,00 €
Mise en conformité des ERP – travaux : accessibilité siège administratif ; écoles, accueils de loisirs, piscines	35 000,00 €
Contrats d'entretien et de maintenance – informatique, téléphonie, chaudière, ascenseurs...	59 850,00 €
Petits travaux courants – tous sites confondus	31 000,00 €
Mise en conformité des ERP – travaux et contrôles périodiques de sécurité (électricité, sécurité incendie...)	43 500,00 €
Achats d'outillages divers	3 500,00 €
Travaux de préparation des piscines	30 000,00 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des piscines	50 000,00 €
Travaux de réhabilitation des piscines, sous réserve d'une consolidation de ce montant à l'issue de l'étude confiée à une maîtrise d'œuvre	500 000,00 €

**DOSSIERS TRANSVERSAUX : MARCHES PUBLICS EN COURS OU A PREVOIR DANS LE CADRE D'UN PL AN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

- Etat prévisionnel des marchés de fournitures, de services et de travaux pour la période 2025-2028

Objet du marché (Nature de la prestation, du service ou de la fourniture)	Période du marché	Montant prévisionnel du marché		Observations
		Sur la période	Par an	
Marché de remplacement des véhicules communautaires (7 véhicules : 1 clio ; 1 fourgon ; 5 petits utilitaires)	2025-2028	Achat : 199 250,00 €	19 400 €	19 400 € = remplacement à minima de la clio A ce coût doit être ajouté : - le coût de l'amortissement des véhicules achetés, soit 39 850,00 € sur 5 ans. - le coût d'entretien, estimé pour 7 véhicules à 7 900 € sur 4 ans. remplacement des 7 véhicules dès la première année
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux « Patrimoine »	2025-2028	Location : 157 264,40 € 80 000 €	39 315,60 € 20 000 €	- Tranche ferme : Ecole de Beaumarchés - Tranche optionnelle : accessibilité maternelle de Plaisance, Toiture médiathèque de Plaisance, Aire des Gens du voyage.
Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des piscines	2025-2028	50 000 €		Tranche ferme : APS Tranche optionnelle : APD, DCE
Marché de travaux de réhabilitation des piscines (sous réserve d'une consolidation de ce montant à l'issue de l'étude confiée à une maîtrise d'œuvre)	2025-2028	500 000,00 €		
Marché « Travaux d'entretien courant des bâtiments »	2025-2026	90 000 €	45 000 €	- Petits travaux d'électricité, de maçonnerie, de peinture, de plomberie... - travaux d'entretien périodique : dératation, nettoyage des façades, nettoyage des vitres, - Maintenance des systèmes de chauffage et de climatisation
Acquisition de logiciels métiers dédiés : - logiciel RH - GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur)	2025-2028	Logiciel de Gestion RH : 70 000 €  Logiciel GMAO : 25 000 €		Le travail d'état des lieux et de recensement des besoins en matière de développement informatique a été réalisé par le Responsable des Services techniques en lien avec les techniciens du Pôle Usages de Gers Numérique. Les solutions privilégiées : - achat de portables pour remplacer les postes actuels (facilite le télétravail...) - Location de licences pour assurer la continuité de service, notamment par la mise à jour régulière de logiciels sans dépenses supplémentaires
Achats de matériel informatique (une soixantaine de postes informatiques à remplacer)	2025-2028	60 000 €	15 000 €	

Marché de branchements « assainissements collectifs » (15 à 20 branchements, sur la durée du marché)	2025-2026	90 000 €	45 000 €	En cours
Marché de maintenance « Assainissement collectif » - Pompes et accessoires	2025-2027	45 000 €	15 000 €	Réparation et acquisition de matériels, dans le souci d'assurer la continuité du service en constituant un stock de pièces et/ou de matériels pour effectuer des réparations d'urgence.
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux « Assainissement collectif »	2025-2028	80 000 €	20 000 €	Tranche ferme : chemin bleu/RD3B, rue des lilas Tranche optionnelle : rue de la Halle, rue Saint-Justin, Clé des champs, STEP Tillac
Marché de travaux « Assainissement collectif » (à conforter sur la base des données des diagnostics réseaux)	2025-2028	300 000 €	75 000 €	Tranche ferme : Chemin Bleu/RD3B, rue des Lilas Tranche optionnelle : extension Plaisance, Chemin de ronde RD3B, DO poste du Lac, Step Tillac, Aire des gens du voyage
Marché de travaux « Assainissement collectif » - Stations d'épuration (à conforter sur la base des données des diagnostics réseaux)	2025-2028	130 000 €		Travaux de rénovation et/ou de maintenance des STEP

**A noter : à ces dépenses s'ajoutent les projets ayant fait l'objet d'une demande de DETR**

Ordre de priorité	Opération	Coût estimatif
1	Accessibilité – Opération globale	202 296.00 € ht
2	Ecole primaire intercommunale à Beaumarchés - Opération de sécurisation et de mise aux normes	86 000 € ht
3	Adaptation aux changements climatiques par la plantation d'arbres sur différents sites de la communauté de communes	92 377,34 € HT
<i>Dossier non encore déposé auprès des services de l'Etat</i>	<i>Amélioration des conditions d'accueil du public par la création ou la rénovation de sanitaires</i>	<i>111 530 € ht</i>
	- <i>Aire des gens du voyage : 79 330 € ht</i>	
	- <i>Piscine Plaisance : 32 200 € ht</i>	

Avis des membres du Bureau

Sur la base de cette présentation faite en séance, les membres du Bureau communautaire élargi ne formulent pas de remarques.

- Ressources humaines : réunion de la commission du 21 janvier 2025  
budget 2025 : premiers éléments de présentation / Actions majeures de l'année

Situation/Besoin	Observations
Temps agents supplémentaires pour la gestion des ordures ménagères et assimilées, à Marciac (15 mn par agent et par site : soit 1,25 heure par jour, 8,75 heures par semaine, 463,75 heures)	Imposé par la nouvelle organisation de collecte des déchets
rappel sur rémunération pour un agent qui pourrait être placé en congé de longue maladie	Imposé statutairement en fonction de la situation administrative de l'agent (la dépense dépend de l'avis du conseil médical)
Avancement d'échelon (24 agents concernés)	Imposé statutairement
Avancement de grade (4 agents concernés)	Imposé statutairement
Revalorisation du SMIC de 1,50 % en juillet 2025, une attitude prudentielle Il n'y a pas eu d'augmentation du SMIC en janvier 2025, puisque de manière anticipée une augmentation de 2 % est intervenue en novembre 2024. Les agents communautaires dont la rémunération est inférieure au montant du SMIC perçoivent une indemnité différentielle qui au total, pour l'ensemble des agents concernés, est de l'ordre de 24 € pour l'année 2025. Par mesure prudentielle, il est proposé de prévoir une deuxième augmentation du SMIC en juillet 2025, de l'ordre de 1,50 %	Imposé si la réglementation évolue
Augmentation de 4 points de la CNRACL	Imposé si la réglementation évolue
Assurance statutaire – provisions compte tenu de la modification du contrat d'assurance souscrit à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Adaptation au fonctionnement suite à la décision faisant de l'EPCI son propre assureur pour la prise en charge des arrêts de travail pour maladie ordinaire.
Indemnités de fin de contrat	Imposé statutairement
Adaptation des plannings piscines si modification des horaires d'ouverture	
Revalorisation salariale en cours de négociation avec le BEESAN pressenti	
Evolutions probables du tableau des emplois	
Bonus attractivité de la CAF, financement renforcé des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) Prise en compte et obligation des journées pédagogiques 3 journées par an / établissement Valorisée par la CAF 3J X 10H X 14 places, soit compensation financière liée aux revalorisations salariales => Mise en place d'un Bonus attractivité Pour une augmentation pérenne de 100e net par mois minimum (justificatif et délibération) => 475€ par place et par an (6650€ / MAC)	Participation de la CAF estimée à 13 300 € Reste à charge pour l'EPCI : 5 540 €
Création d'un espace jeune à Marciac (recrutement d'un animateur + remplacement de la responsable, le mercredi après-midi et les vacances scolaires, au sein de l'accueil de loisirs)	
Prise en charge de formations professionnalisantes, hors CNFPT	Dépenses déjà prévues au budget
Participation aux frais de déplacements, de restauration et d'hébergement pour les formations suivies à la demande de l'EPCI	Imposé par la réglementation
Acquisition d'un logiciel métier RH	

Avis des membres du Bureau

**Sur la base de cette présentation faite en séance, les membres du Bureau communautaire élargi ne formulent pas de remarques.**

#### 4.5. Budget principal et budgets annexes – Eléments de bilan 2024 – Vue d'ensemble

##### Résultats 2024

BUDGETS		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
<b>CCBVG</b>	Fonctionnement	5 533 526,15	5 913 006,94	379 480,79
	Investissement	678 370,84	369 947,28	-308 423,56
<b>SPAC</b>	Fonctionnement	573 981,19	636 968,23	62 987,04
	Investissement	191 503,51	165 288,33	-26 215,18
<b>SPANC</b>	Fonctionnement	45 909,74	60 714,42	14 804,68
	Investissement	374,35	0,00	-374,35
<b>IMMOBILIER D'ENTREPRISES</b>	Fonctionnement	31 090,14	44 087,58	12 997,44
	Investissement	33 457,13	21 934,29	-11 522,84
<b>LAC</b>	Fonctionnement	11 285,27	50 994,16	39 708,89
	Investissement	0,00	7 591,67	7 591,67
<b>ZAE CAGNAN</b>	Fonctionnement	312 458,40	312 454,62	-3,78
	Investissement	298 573,26	304 021,80	5 448,54

Avis des membres du Bureau

Sur la base de cette présentation faite en séance, les membres du Bureau communautaire élargi ne formulent pas de remarques.

## 5. « PISCINES » : éléments de bilan 2024 - Préparation budgétaire et ouverture 2025

### ✓ Bilan 2024

#### ▪ L'évolution de la fréquentation

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>MARCIAC</b>											
JUILLET	3 253	3 170	3 180	1 748	2 498	2 497	1 048	774	2 235	2 004	4 417
AOUT	4 035	4 121	5 088	3 848	3 784	3 022	1 795	1 064	2 795	1 652	2 035
<b>TOTAL</b>	<b>7 288</b>	<b>7 291</b>	<b>8 268</b>	<b>5 596</b>	<b>6 282</b>	<b>5 519</b>	<b>2 843</b>	<b>1 838</b>	<b>5 030</b>	<b>3 656</b>	<b>6 452</b>
<b>PLAISANCE</b>											
JUILLET	2 408	3 180	2 513	1 480	1 965	1 841	1 227	1 053	1 978	1 850	2 362
AOUT	2 521	3 040	3 252	2 068	2 178	1 819	1 840	1 078	1 893	1 306	1 320
<b>TOTAL</b>	<b>4 929</b>	<b>6 220</b>	<b>5 765</b>	<b>3 548</b>	<b>4 143</b>	<b>3 660</b>	<b>3 067</b>	<b>2 131</b>	<b>3 871</b>	<b>3 156</b>	<b>3 682</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>12 217</b>	<b>13 511</b>	<b>14 033</b>	<b>9 144</b>	<b>10 425</b>	<b>9 179</b>	<b>5 910</b>	<b>3 969</b>	<b>8 901</b>	<b>6 812</b>	<b>10 134</b>
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 1 294	+ 522	- 4 889	1 281	- 1 246	- 3 269	- 1 941	4 932	- 2 089		+ 3 322

#### ▪ La provenance des baigneurs

##### MARCIAC

	CCBVG	DPT 32	HORS DPT	ETRANGER	Nombre de réponses	Nombre total de visiteurs
JUILLET	1095	660	1841	215	3 811	4 417
AOUT	633	278	708	127	1 746	2 035
					5 557	6 452

##### PLAISANCE

	CCBVG	DPT 32	HORS DPT	ETRANGER	Nombre de réponses	Nombre total de visiteurs
JUILLET	1159	200	246	25	1 630	2 362
AOUT	691	137	285	25	1 138	1 320
					2 768	3 682

- L'évolution des recettes : Recettes enregistrées pour la saison 2024 au titre des entrées : 41 662,50 € + Recettes complémentaires – ouverture à la charge des communes, de l'ordre de 8 000,00 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Juillet 2024	Août 2024
Marciac	16 987,00	19 753,00	16 380,50	8 558,50	5 266,00	14 219,50	10 021,00	13 263,50	18 449,00
Plaisance	6 580,00	8 295,00	6 502,50	5 954,50	3 536,00	7 331,50	5 465,00	3 929,50	6 020,50
total	23 567,00	28 048,00	22 883,00	14 513,00	8 802,00	21 551,00	15 486,00	17 193,00	24 469,50
Evolution par rapport à l'année précédente		4 481,00	- 5 165,00	- 8 370,00	- 5 711,00	12 749,00	- 6 065,00	+ 26 176,50	

▪ L'évolution des dépenses de fonctionnement : bilan comparé 2018/2024, au 31 décembre

Année	Chapitre		TOTAL
	011 – charges à caractère général	012 – charges de personnel et frais assimilés	
<b>2018</b>	<b>100 286,83 €</b>	<b>53 209,33 €</b>	<b>153 496,16 €</b>
<b>2019</b>	<b>87 768,30 €</b>	<b>55 745,45 €</b>	<b>143 513,75 €</b>
<b>2020</b>	<b>65 037,61 €</b>	<b>51 323,56 €</b>	<b>116 361,17 €</b>
Marciac	34 695,64 €	23 670,66 €	58 366,30 €
Plaisance	30 341,97 €	27 652,90 €	57 994,87 €
<b>2021</b>	<b>53 407,33 €</b>	<b>56 587,68 €</b>	<b>109 995,01 €</b>
Marciac	25 303,64 €	24 531,11 €	49 834,75 €
Plaisance	28 103,69 €	32 056,57 €	60 160,26 €
<b>2022</b>	<b>67 033,96 €</b>	<b>51 649,74 €</b>	<b>118 683,70 €</b>
Marciac	39 500,31 €	20 513,20 €	60 013,51 €
Plaisance	27 533,65 €	31 136,54 €	58 670,19 €
<b>2023</b>	<b>99 102,81 €</b>	<b>50 901,35 €</b>	<b>150 004,16 €</b>
Marciac	58 681,79 €	27 601,93 €	86 283,72 €
Plaisance	40 421,02 €	23 299,42 €	63 720,44 €
<b>2024</b>	<b>74 015,39 €</b>	<b>63 003,99 €</b>	<b>137 019,38 €</b>
Marciac	45 271,09 €	32 801,14 €	78 072,23 €
Plaisance	28 744,30 €	30 202,85 €	58 947,15 €

▪ L'évolution du déficit de fonctionnement : bilan comparé 2018/2022, au 31 décembre (données en €)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Ouverture : 3 mois /12 sem.	Ouverture : 3 mois/12 sem.	Ouverture : 1 mois et demi/6 sem.	Ouverture : 2 mois et 3 sem./11 sem.	Ouverture : 2 mois et 3 sem./11 sem.	Ouverture : 2 mois et 3 sem./11 sem.	Ouverture : 2 mois et 3 sem./11 sem.
Dépenses	153 496,16	143 513,75	116 361,17	109 995,01	118 683,70	150 004,16	137 019,38
Recettes	28 048,00	22 883,00	14 513,00	8 802,00	21 551,00	18 227,92	33 114,05
Déficit	<b>125 448,16</b>	<b>120 630,75</b>	<b>101 848,17</b>	<b>101 913,01</b>	<b>97 132,70</b>	<b>131 776,24</b>	<b>103 905,33</b>
Coût par habitant <sup>(1)</sup>	<b>17,45</b>	<b>16,78</b>	<b>14,17</b>	<b>14,18</b>	<b>13,51</b>	<b>18,34</b>	<b>14,30</b>

(1) Population intercommunale : 7 265 habitants – données DGF 2024

✓ **2025 – premiers éléments de préparation**

▪ **Période d'ouverture et tarifs**

Pour permettre de définir les enveloppes financières à dégager pour le fonctionnement des piscines intercommunales, durant l'été 2025, il convient de prévoir dès à présent la période d'ouverture de ces infrastructures.

Pour mémoire en 2024, les piscines ont été ouvertes :

- à la charge de la communauté de communes :
  - du 3 juin au 3 juillet inclus : ouverture, durant le temps scolaire, aux élèves et collégiens du territoire pour l'apprentissage de la natation et l'aisance aquatique ;
  - du 6 juillet au 18 août inclus : ouverture au public, tous les jours, à Marciac de 13 h 30 à 19 h 30 et à Plaisance de 11 h 00 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30.
- avec la participation financière des bourgs-centres : du 3 juin au 3 juillet inclus, ouverture de 17 h à 19 h 30.

En séance, les points suivants sont analysés :

- ✓ en 2025, l'ouverture des piscines pourrait être envisagée dans les mêmes conditions :
  - du 2/06 au 2/07 :
    - ouverture aux élèves et aux collégiens, durant le temps scolaires
    - de 17 h à 19 h 30 du lundi au vendredi, au public
  - du 5/07 au 17/08 inclus (fin du festival RPGers) voire jusqu'au 24/08 inclus : ouverture au public, tous les jours, à Marciac de 13 h 30 à 19 h 30 et à Plaisance de 11 h 00 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30.
- ✓ sollicitation de l'association des parents d'élèves de Plaisance – courrier du 24 janvier 2025
  - ouverture des piscines sur une période de 4 à 5 semaines pour l'apprentissage de la natation (enfants de la maternelle au collège)
  - engagement de l'EPCI à ouvrir les piscines en juin 2025

**En 2024, les piscines ont été ouvertes, pour l'apprentissage de la natation, du 3 juin au 3 juillet ; soit 4 semaines et demi**
- ✓ les tarifs des piscines n'ont pas évolué depuis 2015. Faut-il envisager leur augmentation ?
  - Les membres de la Commission des Finances, réunis le 3 février, n'ont pas donné suite à cette hypothèse.
  - Un certain nombre de baigneurs, fréquentant les piscines après les heures de travail, soit à partir de 18 h, a demandé à pouvoir bénéficier d'un tarif dégressif.

▪ **principe de répartition des dépenses**

Comme en 2024, les piscines intercommunales pourraient être ouverte au public, les soirs de juin, sous réserve que les bourgs-centres contribuent à la prise en charge des dépenses.

L'avis des membres du Bureau communautaire élargi sera sollicité.

**A noter** : participation des communes de Marciac et de Plaisance, en 2024

- Commune de Marciac : 4 181,96 €
- Commune de Plaisance : 4 181,86 €

ces montants sont en cours d'estimation pour l'année 2025. A ce stade, la dépense pourrait se situer entre 5 000 et 6 000 €.

**Avis des membres du Bureau**

Sur la base de la présentation faite en séance, et à l'issue des échanges, les membres du Bureau communautaire élargi s'accordent pour porter, auprès du conseil communautaire, la proposition

d'ouvrir les piscines en 2025 dans les mêmes conditions qu'en 2024 : tarifs, horaires, périodes, modalités et contribution financière des communes qui souhaitent une ouverture au public en juin.

## **6. Questions diverses**

### **6.1. Le Contrat Local de Santé : une signature le 4 février 2025**

Monsieur Guilhaumon informe les membres du Bureau communautaire élargi de la signature du Contrat Local de Santé, le 4 février 2025, en présence de :

Alain Castanier Préfet du Gers,

Jean-Louis Guilhaumon, Président du Pays du Val d'Adour et de la CC Bastides et Vallons du Gers

Frédéric Ré, Président de la CC Adour Madiran ;

Michel Petit, Président de la CC Armagnac Adour, représenté par Mr Terrain (VP),

Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS Occitanie

Etaient également présents :

Raphael Farges, Sous-préfet de Mirande,

Didier Pier Florentin, Directeur départemental de l'ARS 32

Dominique Dumont, Vice-Présidente de la Communauté de communes et Adjointe au maire de Marciac

Patrick Fitan, Maire de Plaisance

Le contrat-cadre, signé le 4 février 2025, est joint en annexe.

### **6.2. PLUi : point d'étape**

Monsieur Guilhaumon indique que les négociations avec le Cabinet Paysages se poursuivent. Le coût prévisionnel de 28 400 € pourra être revu à la baisse, sans pour autant espérer une forte diminution de cette somme.

### **6.3. Exonération des logements anciens économes en énergie (art. 1383 OB du CGI)**

En application de l'article 143 de loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, les articles relatifs aux exonérations de TFPB relatives aux économies d'énergie (articles 1383 O B et 1383 OB bis du code général des impôts) sont réécrits pour tenir compte de l'obsolescence du Label BBC 2005 :

- depuis 2024, pour les logements "neufs"
- dès 2025, pour les logements "anciens"

En 2025, l'exonération TFPB en faveur des logements anciens (article 1383 O B du CGI) pourra s'appliquer aux logements achevés depuis plus de 10 ans au 1er janvier de la première année d'exonération (au lieu de ceux achevés avant le 1er janvier 1989).

Un point est fait en séance pour présenter les modalités de cette mesure et les conditions d'exonération :

- le montant des dépenses éligibles payées doit être supérieur à 10 000 € l'année qui précède ou supérieur à 15 000 € sur les 3 années qui précèdent la première année d'exonération ;
- l'exonération n'est pas renouvelable au cours des 10 années qui suivent la fin de la période d'exonération
- l'exonération, d'une durée de 3 ans, requiert une délibération préalable des collectivités, qui en fixent le taux entre 50 et 100 % ;

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Par dérogation au I de l'article 1639 A bis, pour les impositions établies au titre de 2025, les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent délibérer jusqu'au 28 février 2025 pour instituer l'exonération.

Les demandes d'exonération seront à déposer par les redevables :

- pour 2025 : avant le 31 mars 2025 ;
- pour les années suivantes, avant le 1er janvier.

**Ces exonérations facultatives ne sont pas compensées.**

Les services de l'EPCI sont en lien avec le CDL pour étudier cette disposition.

Avis des membres du Bureau

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau communautaire élargi s'accordent pour porter, auprès du conseil communautaire, la proposition de ne pas consentir d'exonération pour les logements anciens économes en énergie.

La séance est levée à 20 h 10.

Validé par les membres du Bureau communautaire, le :

Le secrétaire de séance,

Sylvie Theye



Le Président,

Jean-Louis Guilhaumon

